Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur



073-200068997-20241107-2024 11 07 D10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024 Publication : 12/11/2024

Extrait du registre des délibérations CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 7 novembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Bonvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Valand, Esserts-Blay, Flumet, Frantenes, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Grésy-sur-Isèr

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 31 octobre 2024, s'est réuni le Jeudi 7 novembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle polyvalente de Grignon, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice: 73 / Quorum: 37

Nombre de délégués présents :

47 délégués présents dont 1 suppléant (jusqu'à la délibération n°09)

48 délégués présents dont 1 suppléant (de la délibération n°10 à la n°14)

49 délégués présents dont 1 suppléant (à partir de la délibération n°15)

Nombre de membres représentés : 13

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER	
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE	
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL	
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU	
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU	
ALBERTVILLE	Josiane	CURT	
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO	
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE	
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE	
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX	
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND	
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER (à partir de la délibération n°10)	
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE	
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO	
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE	
BONVILLARD	Julien	BENARD	
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER	
CEVINS	Philippe	BRANCHE	
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON	
FRONTENEX	Claude	DURAY	
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT	
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET	

GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS	
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET	
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES	
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN	
GRIGNON	Lina	BLANC	
GRIGNON	François	RIEU	
MERCURY	Yves	DUNAND	
MERCURY	Alain	ZOCCOLO	
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET	
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE	
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER	
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO	
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER	
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI	
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO	
TOURNON	Sandrine	BERTHET	
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET (à partir de la délibération n°09)	
UGINE	Sophie	BIBAL	
UGINE	Mustapha	HADDOU	
UGINE	Franck	LOMBARD (de la délibération n°00 à la n°08 puis de la délibération n°15 à la n°70)	
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET	
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET	
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN	
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD	
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ	
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET	

Délégué suppléant présent :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS	
MARTHOD	Virginie	VERNAZ	7

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Fatiha BRIKOUI AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Jean-François BRUGNON	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Michel BATAILLER
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE

Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Frédérique DUC	ALLONDAZ	Ayant donné pouvoir à Pierre LOUBET
Christian EXCOFFON	COHENNOZ	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Christophe RAMBAUD	CREST VOLAND	Ayant donné pouvoir à Philippe MOLLIER
Evelyne MARECHAL	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Alain ZOCCOLO
Edouard MEUNIER	QUEIGE	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel CHEVALLIER	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

Le Conseil Communautaire a choisi Simon OUVRIER BUFFET comme Secrétaire de séance.





CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 7 novembre 2024

Albertville, Allandaz, Beaufort, Banvillard, Césarches, Cevins, Cléry, Cohennaz, Crest-Volund, Esserts-Blay, Flumet, Frantenex, Gilly-sur-isère, Grésy-sur-isère, Grignan, Havtelyce Les Saisies
La Bâthie, La Giettaz, Marthad, Mercury, Montaillew, Monthian, Natre-Dame-de-Bellecombe, Natre-Dame-des-Millières, Fallud, Plancherine, Queige, Ragnaix, Saint-Hièlène-sur-isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-isère, Saint-Vital, Thénésal, Townson, Tours-en-Savole, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villara-sur-Daron

Objet : Développement économique - Zone d'Activités d'Albertville - ZAC de La Pachaudière (dite les Belles Cîmes) - Présentation du Compte-Rendu Annuel du Concessionnaire (CRAC)

Rapporteur: Christian RAUCAZ

Une Convention Publique d'Aménagement de 5 ans a été signée le 21 août 2019 avec la SAS (Société d'Aménagement de la Savoie), enregistrée le 4 septembre 2019 par la Préfecture de Savoie, puis notifiée le 6 septembre 2019, pour l'aménagement de la ZAC de La Pachaudière, créée le 13 décembre 2018.

L'avenant n° 1 (délibération n° 10 du 9 novembre 2023) a permis de prolonger la durée de la concession jusqu'au 31 décembre 2029.

Conformément à la législation en vigueur, en application de l'article L.1523.2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu annuel du concessionnaire, joint en annexe, est présenté en séance. Il récapitule les actions menées sur l'opération, les prévisions sur les exercices à venir et le bilan financier.

Cette ZAC représente une superficie de 52 000 m², dont 39 222m² sont cessibles. Elle est à vocation artisanale, composée d'une vingtaine de lots à céder pour des petites et moyennes surfaces.

A ce jour, 18 106 m² ont été vendus, 9 790 m² sont sous compromis et 11 326 m² restent disponibles.

Le bilan financier valeur septembre 2024 est établi à 2 944 K€ HT de dépenses et 2 951 K€ HT de recettes. Il est annexé à la présente délibération ainsi que le compte-rendu annuel du concessionnaire. Une participation d'équilibre est prévue au contrat de concession. La somme de 100 000 € sera versée avant la fin de l'année 2024, conformément au bilan présenté.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le bilan financier à hauteur de 2 944 K€ de dépenses pour 2 951 K€ de recettes ;
- appelle en 2024 le versement de la participation d'équilibre de 100 K€ prévue à l'origine du contrat ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le secrétaire de séance Simon OUVRIER-BUFFET Extrait certifié conforme et exécutoire Le Président Franck LOMBARD